

Télégraphiste à Loèche-les-bains : M. Ephyse Loretan, de Loèche-les-bains (Valais), buraliste de poste audit lieu.

» Peiden :

» Christian-Fidèle Arpagaus, de Peiden (Grisons), buraliste de poste audit lieu.

Publications

des

départements et d'autres administrations
de la Confédération.

A V I S.

Le département soussigné rappelle au public qu'un passeport est obligatoire pour se rendre en Roumanie et que les voyageurs qui se présentent à la frontière roumaine sans cette pièce de légitimation ne peuvent pas pénétrer sur le territoire du royaume. Il est indispensable que le passeport soit muni du visa d'un consulat roumain.

A teneur d'une entente intervenue entre la Suisse et la Roumanie, ces visas sont apposés gratuitement.

Berne, le 23 avril 1895.

Département fédéral des affaires étrangères,

Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

En application de l'article 8 du règlement pour les examens de diplôme, nous portons à la connaissance du public que, sur la proposition de la conférence des professeurs de l'école des ingénieurs, le diplôme d'ingénieur a été délivré complémentaiement à

M. Willi Jürgens, de Göttingen (Hanovre).


Zurich, le 10 avril 1895. [2.]

Le président du conseil d'école suisse :

H. Bleuler.

AVIS.

L'annuaire officiel de la Confédération suisse pour l'année 1895 vient de paraître. On peut se le procurer, au prix de fr. 1. 50 l'exemplaire, au bureau soussigné.

 **NB.** — On n'accepte pas de timbres-poste en paiement.

*Bureau des imprimés
de la chancellerie fédérale.*

AVIS.

Par un arrêté du 14 décembre 1874, sa majesté le roi des Belges a institué un prix annuel de vingt-cinq mille francs, destiné à encourager les œuvres de l'intelligence.

Le prix formant l'objet du concours international ou mixte sera attribué, en 1897, à l'ouvrage répondant le mieux à la question suivante.

« Exposer, au point de vue sanitaire, les conditions météorologiques, hydrologiques et géologiques des contrées de l'Afrique équatoriale.

« Déduire, de l'état actuel de nos connaissances en ces matières, les principes d'hygiène propres à ces contrées, et déterminer, avec des observations à l'appui, le meilleur régime de vie, d'alimentation et de travail, ainsi que le meilleur système d'habillement et d'habitation à l'effet d'y conserver la santé et la vigueur.

« Faire la symptomatologie, l'étiologie et la pathologie des maladies qui caractérisent les régions de l'Afrique équatoriale, et en indiquer le traitement sous le rapport prophylactique et sous le rapport thérapeutique. Etablir les principes à suivre dans le choix et l'usage des médicaments, ainsi que dans l'établissement des hôpitaux et sanatoria.

« Dans leurs recherches scientifiques comme dans leurs conclusions pratiques, les concurrents tiendront particulièrement compte des conditions d'existence des Européens dans les diverses parties du bassin du Congo. »

Les ouvrages manuscrits ou imprimés seront admis au concours.

L'édition nouvelle d'un ouvrage imprimé ne pourra y prendre part que pour autant qu'elle renferme des changements et des augmentations considérables, ayant paru, comme les autres ouvrages, dans la période du concours, soit pendant l'une des années 1893, 1894, 1895 ou 1896.

Les ouvrages peuvent être écrits dans l'une des langues suivantes : le français, le flamand, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol.

Les étrangers qui désireront prendre part au concours devront envoyer leurs ouvrages, imprimés ou manuscrits, avant le 1^{er} janvier 1897, au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique à Bruxelles.

L'ouvrage manuscrit qui obtiendra le prix devra être publié dans le cours de l'année qui suivra celle où le prix aura été décerné.

Le jugement du concours sera attribué à un jury nommé par sa majesté le roi des Belges ; ce jury sera composé de sept membres, dont trois belges et quatre étrangers de nationalité différente.

Berne, le 8 octobre 1891.

Chancellerie fédérale suisse.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	19
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.04.1895
Date	
Data	
Seite	824-826
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 960

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero.